



## MAIRIE DE CEYZÉRIAT

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun<sup>n°1</sup> du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 16 janvier 2024 le Maire de la commune de Ceyzériat a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

La personne responsable de la mise en compatibilité du PLU est la commune de Ceyzériat représentée par son maire, M. Jean-Yves FLOCHON dont le siège administratif est situé PLACE JEAN MOULIN, 01250 CEYZERAT.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur, ainsi que des observations émises par les personnes publiques associées et consultées.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Jacques BAGLAN en qualité de commissaire enquêteur.

**L'enquête publique se déroulera en mairie de CEYZERAT (PLACE JEAN MOULIN, 01250 CEYZERAT) du 19 février 2024 au 8 mars 2024, soit pendant 19 jours.**

Le dossier d'enquête pourra être consulté :

- sur le site internet <https://www.ceyzeriat.fr>

- **En mairie** aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au samedi de 10h à 12 et du lundi au vendredi de 14h30 à 18h00) excepté le samedi 24 février ou la mairie sera exceptionnellement fermée.

- **Sur un poste informatique disponible en mairie** aux jours et heures habituels d'ouverture. (du lundi au samedi de 10h à 12 et du lundi au vendredi de 14h30 à 18h00) excepté le samedi 24 février ou la mairie sera exceptionnellement fermée

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Ceyzériat les :

- le lundi 19/02/2024 de 10h à 12h
- le vendredi 23/02/2024 de 14h30 à 17h30
- le mardi 27/02/2024 de 10h à 12h
- le samedi 02/03/2024 de 09h à 11h
- le lundi 04/03/2024 de 10h à 12h
- le vendredi 08/03/2024 de 15h à 18h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser par courrier postal à la mairie de Ceyzériat à l'attention de M. Jacques BAGLAN commissaire enquêteur (Place Jean Moulin, 01250 Ceyzériat) avec la mention : « Objet : modification de droit commun n°1 du PLU », ou par courrier électronique à [commune.ceyzeriat@orange.fr](mailto:commune.ceyzeriat@orange.fr)

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Une notice de présentation et les pièces modifiées du Plan Local d'urbanisme,
- L'avis conforme de l'autorité environnementale sur l'examen au cas par cas environnemental,
- Les avis émis sur la procédure par les personnes associées ou consultées,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Ceyzériat et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A Ceyzériat le 23 janvier 2024.

Le maire,